

Notice de M. ROSSY, en complément du procès-verbal
de son témoignage au Tribunal fédéral, le 12 juin
1946

Les opérations d'or entre la Banque nationale suisse et la Reichsbank allemande ont commencé en 1940. Dans les années antérieures, les relations économiques entre la Suisse et le Reich étaient réglées par des accords de clearing qui ne laissaient guère de place à un mouvement d'or entre les deux banques d'émission. L'extension du Reich par suite de ses victoires devait avoir des conséquences économiques, qui découlaient d'ailleurs du fait que la Suisse était complètement encerclée par l'Axe. L'or a, durant la guerre, repris une importance plus grande dans le trafic international et, de par sa position géographique, économique et financière, la Suisse était tout naturellement appelée à jouer le rôle d'un centre-or. Elle a joué ce rôle aussi bien à l'égard des Alliés que de l'Axe. La Banque nationale n'a jamais désiré acquérir de l'or de la Reichsbank durant la guerre. Elle n'a pu cependant le refuser. En effet la politique de la Banque nationale en matière d'or durant la guerre était régie par l'arrêté du Conseil fédéral du 26 septembre 1936 et par des instructions précises du Conseil fédéral. En vertu de la législation monétaire, la Banque nationale était tenue de maintenir à prix fixe la valeur du franc par rapport à l'or. Elle ne peut le faire qu'en achetant et vendant de l'or selon les circonstances. En refusant tout envoi d'or de la part de la Reichsbank, la Banque nationale se serait mise dans l'impossibilité de maintenir la valeur du franc à sa valeur-or. La Banque na-



tionale était tenue de respecter une autre loi encore plus générale, la loi de la neutralité. Il lui était impossible d'accepter en paiement de grandes quantités d'or de la part des Alliés et de refuser des paiements moindres de la part de l'Axe. La Banque nationale était, il va sans dire, tenue dans son commerce de l'or avec l'étranger, et notamment avec l'Axe, de rester dans les limites des réserves d'or que ses partenaires pouvaient légalement posséder. Cette dernière question jouait notamment à l'égard de l'Allemagne.

Dès le début de la guerre, nous avons estimé les réserves d'or du Reich à au moins 1,5 milliard de francs suisses. Cette estimation était basée sur des calculs et sur des indications qui nous étaient fournies par des personnalités rentrant d'Allemagne, par le Vice-président de la Reichsbank Puhl et même par des journaux anglais (Financial Times et Financial News). Dans les milieux non informés, on est quelque peu surpris que l'Allemagne ait pu posséder une réserve d'or de cette importance puisque les situations hebdomadaires de la Reichsbank ne faisaient ressortir que 70 - 77 millions de RM, soit environ 150 millions de francs suisses. Mais l'Allemagne n'est pas le seul pays qui n'ait pas publié les chiffres de ses réserves exactes. Dans la décennie de 1930 notamment, il est devenu de plus en plus de mode dans la plupart des pays de ne publier qu'une partie des réserves d'or. On gardait un secret plus ou moins hermétique au sujet des quantités d'or qu'on plaçait soit sous les actifs divers de la banque d'émission, soit le plus souvent dans des fonds d'égalisation des changes. Le fait donc que l'Allemagne n'ait publié qu'un chiffre d'environ 150 millions alors qu'elle possédait pour dix fois plus d'or n'est pas un fait propre au Reich

- 3 -

hitlérien. La France, la Grande-Bretagne, la Hollande pratiquaient, en principe, la même méthode. De plus les personnes familiarisées avec l'histoire financière savent que certains pays, et notamment la Prusse, ont de tout temps entretenu des trésors de guerre considérables. Ces trésors de guerre ne donnaient lieu à aucune publication et ils étaient composés pour une bonne partie en lingots d'or et en monnaies d'or. En dehors de ses réserves d'avant-guerre, l'Allemagne, et nous le savions, avait acquis de l'or de la Russie et du Japon. D'ailleurs notre estimation de 1,5 milliard au moins s'est révélée assez exacte, puisque d'après les constatations faites après la guerre par les Alliés à Berlin, la réserve d'or d'avant-guerre du Reich était supérieure à 1,5 milliard. Les Alliés ont en effet, d'après leurs propres indications, constaté qu'au 30 juin 1940 l'Allemagne disposait de 232 millions de dollars en or. Ce chiffre de 232 millions de dollars-or correspond à une valeur de plus de 1,7 milliard de francs puisqu'un dollar-or vaut Fr. 7,50.

Les Alliés ont, dans le courant de 1943, adressé par la radio et la presse des avertissements aux neutres au sujet de l'or allemand. Ces avertissements avaient, dans une certaine mesure, le caractère d'une propagande anti-allemande. Le fait qu'officiellement les Alliés n'avertissaient pas les neutres était de nature à confirmer le caractère propagandiste de ces avertissements par radio et par la presse. Le premier avertissement officiel que nous ayons reçu date du début d'août 1943. M. le Gouverneur Boisanger de la Banque de France rendit alors visite à notre Président, M. Weber, puis à moi-même. Il passait alors ses vacances en Suisse. Il se borna à nous dire que la Banque de France avait remis aux autorités

- 4 -

allemandes d'occupation un dépôt d'or que la Banque Nationale de Belgique avait confié à la Banque de France. Et il nous avertit que si nous achetions cet or, nous^{en}/serions rendu responsable. Boisanger fut alors hors d'état de nous donner aucune indication même approximative sur l'importance de ce dépôt, sur sa nature, etc. Nous avons dû déclarer à M. Boisanger que nous ne pourrions tenir compte de son avertissement que s'il nous fournissait certaines précisions. Rentré de ses vacances, Boisanger n'a pas même pris la précaution de confirmer par lettre la visite qu'il nous avait faite. Peut-être craignait-il que sa lettre fut interceptée par la censure allemande? Dans ce cas, il pouvait sans aucun risque quelconque nous faire tenir une lettre de confirmation par l'entremise de la Légation de Suisse à Vichy.

La première communication tant soit peu précise que nous ayons reçue au sujet du prétendu or belge date d'une visite que nous fit M. le Gouverneur Frère de la Banque Nationale de Belgique, le 1er février 1946. Il nous communiqua alors que le dépôt d'or que la Banque Nationale de Belgique avait constitué à la veille de la guerre auprès de la Banque de France avait été évacué par cette dernière sur Dakar, mais que la Banque de France l'avait fait revenir de Dakar en France pour le remettre au Reich. Une partie de cet or aurait été envoyée en Suisse par les Allemands. M. Frère nous remit une liste de l'or belge que les Allemands auraient envoyé en Suisse. D'après cette liste, il s'agit d'un montant de 570 millions de francs suisses, montant composé partiellement de barres, partiellement de monnaies. Nous avons contrôlé les listes de M. Frère et avons constaté un nombre très considérable de divergences entre les indications contenues dans ses

- 5 -

listes et nos propres notations. La preuve juridique n'est donc pas encore administrée que nous ayons reçu de l'or belge. Il est pourtant très vraisemblable que ce soit le cas.

J'ai rencontré M. Puhl peut-être six fois, Il me donnait l'impression d'un homme consciencieux et travailleur et inspirait confiance. A plus d'une reprise, il m'a déclaré n'être pas membre du parti national socialiste. Il m'a même fait certaines déclarations qui devaient m'amener à croire qu'il n'était pas un homme du régime. Puhl a fait toute sa carrière à la Reichsbank en commençant comme petit employé. Il a gravi successivement les échelons de la hiérarchie par son travail et ses capacités. Ce même Puhl nous a déclaré à plusieurs reprises, en ma présence, qu'il ne nous avait jamais envoyé et qu'il ne nous enverrait jamais d'or belge, que le dépôt d'or belge était intact en Allemagne.

Au sujet de cet or belge, il y a lieu de remarquer qu'il était composé de barres et de monnaies. Toutes les barres portaient un millésime antérieur à la guerre. Elles étaient accompagnées de bulletins d'essais datés du jour, du mois et de l'année à laquelle les barres avaient été essayées. Ces bulletins portent deux signatures. Quant aux monnaies, nous n'avions aucune raison de les refuser, car tout nous portait à croire qu'elles provenaient du trésor de guerre allemand, car, en temps de paix, les gens qui administrent un trésor de guerre prennent la précaution de le composer au moins partiellement des monnaies les plus courantes. Or la grande monnaie courante dans toute l'Europe est précisément la monnaie de l'Union latine.

Si nous nous sommes entretenus avec Puhl au sujet de l'or belge, c'est uniquement en raison des déclarations que Boisanger nous avait faites. Nous voulions montrer à Puhl que

- 6 -

nous étions au courant de la remise du dépôt d'or belge aux autorités allemandes et nous voulions avant tout nous assurer auprès de lui qu'il ne nous remettrait jamais de l'or ayant fait partie de ce dépôt.

La Banque nationale a acheté de la Reichsbank durant la guerre pour 1,2 milliard de francs d'or. A première vue, le chiffre peut paraître élevé puisque nous avons estimé les réserves allemandes d'avant-guerre à 1,5 milliard. Mais il y a lieu de considérer que la Suisse est de beaucoup le centre-or le plus important de l'Europe et que normalement la plus grande partie, peut-être les 9/10, des opérations d'or de l'Allemagne devait passer par l'intermédiaire de la Suisse. Il y a lieu de mettre en regard de ce chiffre de 1,2 milliard celui de nos transactions d'or avec les Alliés. Elles ont atteint 3,7 milliards. Considérons de plus que peut-être le 70 % des relations commerciales, économiques et financières de la Suisse avec l'étranger concernait l'Allemagne, alors qu'une partie infime du commerce suisse se faisait avec les Alliés et, malgré cela, le trafic d'or entre la Banque nationale et la Reichsbank est resté inférieur au 50 % des opérations d'or de la Banque nationale avec ~~la Reichsbank~~. *Les Alliés.*

La Direction générale de la Banque nationale a tenu le Comité de banque au courant de ses opérations avec la Reichsbank. Le Comité a eu connaissance de la visite de Boissanger, de même que des assurances qui nous ont été données par Puhl. Les procès-verbaux de la Direction générale et du Comité de banque font foi de ce qui précède.

En dehors des listes d'or belge qui nous ont été remises, le 1er février 1946, par M. le Gouverneur Frère, nous n'avons eu aucune autre indication au sujet de cet or

- 7 -

belge. Ce n'est qu'à fin mars ou début d'avril 1946 que M. le Ministre Stucki, rentrant de Washington pour demander de nouvelles instructions au Conseil fédéral, nous a remis un certain nombre de pièces qui tendent à confirmer que la Reichsbank nous a réellement livré de l'or belge. Toutefois ces pièces, dont on ne saurait dénier l'intérêt, n'apportent pas des faits suffisamment clairs pour établir la preuve juridique que l'or mentionné dans les listes de M. le Gouverneur Frère est bien de l'or belge adressé par la Reichsbank à la Banque nationale suisse.

N. Kottig

1471